



JDA | Métropole

TRANSPORTS

Davantage de sécurité dans les bus

Le 31 mars, Gilles Demailly, le préfet Michel Delpuech et le directeur de la CFT Guy Fermé ont signé une convention pour améliorer la sécurité dans les bus. Un moyen d'officialiser le travail effectué en partenariat et d'appliquer des mesures plus efficaces.

La Ville, la Métropole, la CFT [Corporation française de transport] et la Direction départementale de la sécurité publique de la Somme unissent leurs forces pour améliorer la sécurité dans les bus. Depuis jeudi 31 mars, une convention définit de nouvelles mesures et apporte « des réponses fermes » aux actes de malveillance et de délinquance, selon les termes de Gilles Demailly. « Nous poursuivons notre travail de prévention mais devons mener une politique efficace dans ce domaine », projette le président de la Métropole. Parmi les moyens mis en place : la géolocalisation des bus pour des interventions plus rapides, la création d'une ligne

téléphonique dédiée, la vidéo-surveillance, davantage de formation pour les opérateurs des centres de commandement et les agents de terrain, des opérations de contrôles plus fréquentes. En outre, une cellule de veille est créée et se réunira tous les mois, un référent représentant chaque partenaire est nommé pour garantir l'application de cette convention ; un outil d'analyse des faits de délinquance est mis en place. Chaque incident – différend verbal, jet de projectiles, agression physique, etc. – fera désormais l'objet d'une procédure en fonction de sa gravité. « Il s'agit de travailler ensemble en respectant le rôle de chacun et de garantir la qualité du service



Gilles Demailly, Michel Delpuech et Guy Fermé à l'hôtel de ville jeudi 31 mars.

public », martèle Gilles Demailly. Rappelons que ces malveillances sont sévèrement punies par la loi Loppsi. L'auteur d'un caillassage de

bus s'expose ainsi désormais à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende.

Lysiane Voisin